

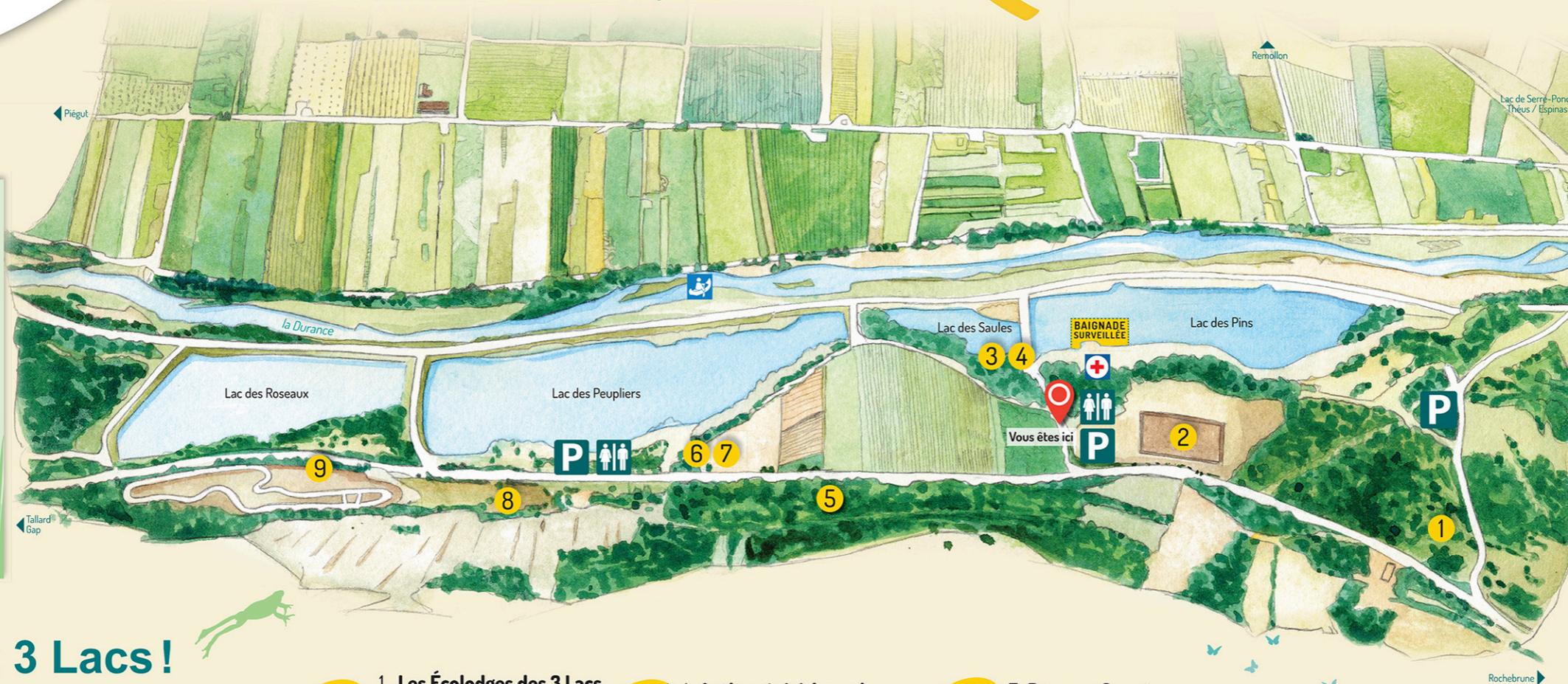


**NATURA 2000**

Les 3 Lacs abritent une succession de petits lacs bordés par les eaux sauvages de la Durance. C'est un espace naturel fragile classé Natura 2000 au titre de l'Union Européenne. C'est le lieu de vie de nombreuses plantes comme le roseau « La Petite Cassette », de poissons, d'amphibiens, d'invertébrés, d'oiseaux et de mammifères comme le castor.

**Respectez cette biodiversité !**

Ne pénétrez pas dans les roselières, ne pêchez pas de grenouilles, ne cueillez pas de plantes, gardez avec vous vos déchets.



Pêcher aux 3 lacs



La pêche est autorisée et réglementée. Le site est classé cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie piscicole par arrêté préfectoral. La pêche est possible tous les jours de l'année. En période de fermeture spécifique d'une espèce (ex. truite, brochet) elle doit être remise à l'eau immédiatement. La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. Elle est interdite dans le lac 2 en période d'ouverture du téléski nautique.

Une carte de pêche valide est obligatoire. Les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche d'un autre département peuvent pêcher à l'aide d'une seule ligne et uniquement dans les eaux du domaine public.



INFORMATIONS

Acheter votre carte de pêche en ligne sur <http://peche-hautes-alpes.com> ou au Tabac-presse du Barrage à Espinasses - 04 92 54 51 79

Bienvenue aux 3 Lacs !

Trois lacs, trois plages et une grande variété d'activités sportives et nautiques sur place. Baignade, wake-board, canoë, parc aventure, paintball, poney ou farniente et pique-nique... vous trouverez forcément votre bonheur ! Pour votre sécurité et celle de vos enfants, la baignade est surveillée à la plage du Lac des Pins en période estivale. Merci de respecter le calme et le règlement pour le bien-être de tous et la biodiversité.

- 1 - Les Écolodges des 3 Lacs**  
04 92 53 59 94 / 06 48 39 18 67  
[www.ecolodges-des-3-lacs.com](http://www.ecolodges-des-3-lacs.com)
- 2 - Paintball Tactical Zone**  
07 67 21 27 38 / [www.tactical-zone.fr](http://www.tactical-zone.fr)
- 3 - Snack du wakepark**  
06 69 72 89 99 / [www.authenticwakepark.com](http://www.authenticwakepark.com)
- 4 - Authentic Wakepark**  
06 69 72 89 99 / [www.authenticwakepark.com](http://www.authenticwakepark.com)
- 5 - 3 lacs Aventure - Fort Gayard**  
07 69 83 63 47 / [www.3lacsaventure.fr](http://www.3lacsaventure.fr)
- 6 - Snack La Paillette**  
06 34 62 43 56
- 7 - Durance Canoë**  
06 72 39 09 56 / [www.durance-canoee.com](http://www.durance-canoee.com)
- 8 - Les Pies du Sud**  
06 60 59 14 14 / [marlene.divry@gmail.com](mailto:marlene.divry@gmail.com)
- 9 - Karting des 3 lacs**  
06 74 29 37 42 / [www.alploisirs.com](http://www.alploisirs.com)

RÈGLEMENT DU SITE

Baignade surveillée 7j/7j de 12h à 19h  
plage du lac des Pins en période estivale  
juillet-août

- Date de surveillance de la baignade définie par arrêté municipal chaque année. Se référer à l'affichage sur site.
- Le site est classé 2<sup>e</sup> catégorie piscicole : la pêche est autorisée toute l'année et réglementée.
- La baignade et la pêche sont strictement interdites au lac des Saules en cas de fonctionnement de l'activité de téléski nautique.
- Au vu de la profondeur irrégulière de l'ensemble des lacs, il est interdit de plonger depuis les berges et les digues.
- Les chiens sont interdits sur le site, même tenus en laisse.
- La baignade des animaux est interdite.
- Interdiction formelle de dégrader la végétation et le mobilier mis à disposition.
- Les feux sont tolérés uniquement dans les places à feu existantes, selon la réglementation définie par arrêté préfectoral. Interdiction totale en période rouge.
- Tous les engins motorisés, le camping, et le barbecue sauvage sont strictement interdits sur l'ensemble du site.
- Les déchets sauvages sont passibles d'une amende de 450€.



Contrôles réguliers de la qualité de l'eau par l'Agence Régionale de Santé.  
Site géré par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)



EMPLOI DU FEU obligatoirement sur les places à feu mises à votre disposition sous peine d'une amende de 450 €.  
**INTERDICTION TOTALE EN PÉRIODE ROUGE (arrêté préfectoral)**

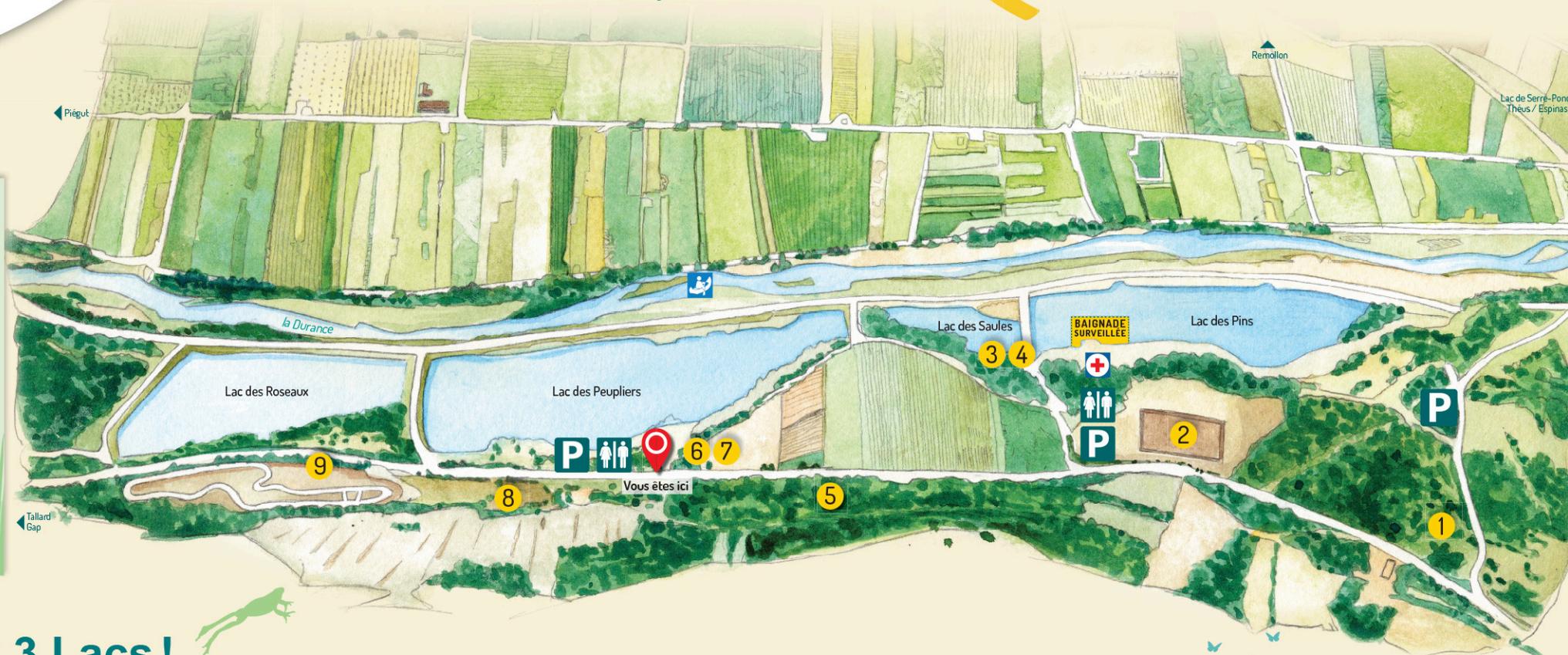




Les 3 Lacs abritent une succession de petits lacs bordés par les eaux sauvages de la Durance. C'est un espace naturel fragile classé Natura 2000 au titre de l'Union Européenne. C'est le lieu de vie de nombreuses plantes comme le roseau « La Petite Cassette », de poissons, d'amphibiens, d'invertébrés, d'oiseaux et de mammifères comme le castor.

**Respectez cette biodiversité !**

Ne pénétrez pas dans les roselières, ne pêchez pas de grenouilles, ne cueillez pas de plantes, gardez avec vous vos déchets.



**Pêcher aux 3 lacs**



La pêche est autorisée et réglementée. Le site est classé cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie piscicole par arrêté préfectoral. La pêche est possible tous les jours de l'année. En période de fermeture spécifique d'une espèce (ex. truite, brochet) elle doit être remise à l'eau immédiatement. La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. Elle est interdite dans le lac 2 en période d'ouverture du téléski nautique.

Une carte de pêche valide est obligatoire. Les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche d'un autre département peuvent pêcher à l'aide d'une seule ligne et uniquement dans les eaux du domaine public.



**INFORMATIONS**

Acheter votre carte de pêche en ligne sur <http://peche-hautes-alpes.com> ou au Tabac-presse du Barrage à Espinasses - 04 92 54 51 79

**Bienvenue aux 3 Lacs !**

Trois lacs, trois plages et une grande variété d'activités sportives et nautiques sur place. Baignade, wake-board, canoë, parc aventure, paintball, poney ou farniente et pique-nique... vous trouverez forcément votre bonheur ! Pour votre sécurité et celle de vos enfants, la baignade est surveillée à la plage du Lac des Pins en période estivale. Merci de respecter le calme et le règlement pour le bien-être de tous et la biodiversité.



**1 - Les Écolodges des 3 Lacs**

04 92 53 59 94 / 06 48 39 18 67  
[www.ecolodges-des-3-lacs.com](http://www.ecolodges-des-3-lacs.com)



**2 - Paintball Tactical Zone**

07 67 21 27 38 / [www.tactical-zone.fr](http://www.tactical-zone.fr)



**3 - Snack du wakepark**

06 69 72 89 99 / [www.authenticwakepark.com](http://www.authenticwakepark.com)



**4 - Authentic Wakepark**

06 69 72 89 99 / [www.authenticwakepark.com](http://www.authenticwakepark.com)



**5 - 3 lacs Aventure - Fort Gayard**

07 69 83 63 47 / [www.3lacsaventure.fr](http://www.3lacsaventure.fr)



**6 - Snack La Paillette**

06 34 62 43 56



**7 - Durance Canoë**

06 72 39 09 56 / [www.durance-canoë.com](http://www.durance-canoë.com)



**8 - Les Pies du Sud**

06 60 59 14 14 / [marlene.dirvy@gmail.com](mailto:marlene.dirvy@gmail.com)



**9 - Karting des 3 lacs**

06 74 29 37 42 / [www.alploisirs.com](http://www.alploisirs.com)



EMPLOI DU FEU obligatoirement sur les places à feu mises à votre disposition sous peine d'une amende de 450 €.  
**INTERDICTION TOTALE EN PÉRIODE ROUGE (arrêté préfectoral)**



**RÈGLEMENT DU SITE**

**Baignade surveillée 7j/7j de 12h à 19h plage du lac des Pins en période estivale juillet-août**

- Date de surveillance de la baignade définie par arrêté municipal chaque année. **Se référer à l'affichage sur site.**
- Le site est classé 2<sup>e</sup> catégorie piscicole : la pêche est autorisée toute l'année et réglementée.
- La baignade et la pêche sont strictement interdites au lac des Saules en cas de fonctionnement de l'activité de téléski nautique.
- Au vu de la profondeur irrégulière de l'ensemble des lacs, il est interdit de plonger depuis les berges et les digues.
- Les chiens sont interdits sur le site, même tenus en laisse.
- La baignade des animaux est interdite.
- Interdiction formelle de dégrader la végétation et le mobilier mis à disposition.
- Les feux sont tolérés uniquement dans les places à feu existantes, selon la réglementation définie par arrêté préfectoral. **Interdiction totale en période rouge.**
- Tous les engins motorisés, le camping, et le barbecue sauvage sont strictement interdits sur l'ensemble du site.
- Les déchets sauvages sont passibles d'une amende de 450 €.



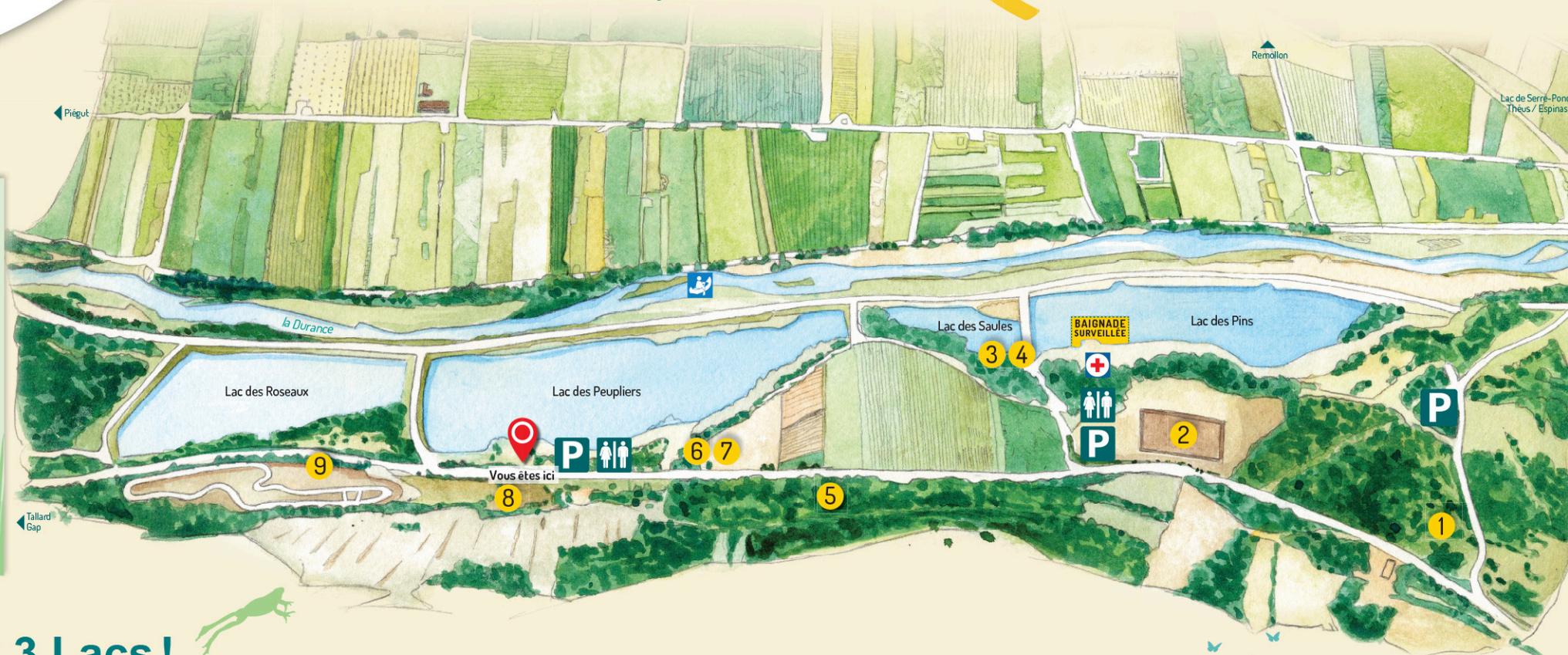
Contrôles réguliers de la qualité de l'eau par l'Agence Régionale de Santé.  
Site géré par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)



Les 3 Lacs abritent une succession de petits lacs bordés par les eaux sauvages de la Durance. C'est un espace naturel fragile classé Natura 2000 au titre de l'Union Européenne. C'est le lieu de vie de nombreuses plantes comme le roseau « La Petite Cassette », de poissons, d'amphibiens, d'invertébrés, d'oiseaux et de mammifères comme le castor.

Respectez cette biodiversité !

Ne pénétrez pas dans les roselières, ne pêchez pas de grenouilles, ne cueillez pas de plantes, gardez avec vous vos déchets.



Pêcher aux 3 lacs



La pêche est autorisée et réglementée. Le site est classé cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie piscicole par arrêté préfectoral. La pêche est possible tous les jours de l'année. En période de fermeture spécifique d'une espèce (ex. truite, brochet) elle doit être remise à l'eau immédiatement. La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. Elle est interdite dans le lac 2 en période d'ouverture du téléski nautique.

Une carte de pêche valide est obligatoire. Les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche d'un autre département peuvent pêcher à l'aide d'une seule ligne et uniquement dans les eaux du domaine public.



INFORMATIONS

Acheter votre carte de pêche en ligne sur <http://peche-hautes-alpes.com> ou au Tabac-presse du Barrage à Espinasses - 04 92 54 51 79

Bienvenue aux 3 Lacs !

Trois lacs, trois plages et une grande variété d'activités sportives et nautiques sur place. Baignade, wake-board, canoë, parc aventure, paintball, poney ou farniente et pique-nique... vous trouverez forcément votre bonheur ! Pour votre sécurité et celle de vos enfants, la baignade est surveillée à la plage du Lac des Pins en période estivale. Merci de respecter le calme et le règlement pour le bien-être de tous et la biodiversité.



1 - Les Écolodges des 3 Lacs

04 92 53 59 94 / 06 48 39 18 67  
www.ecolodges-des-3-lacs.com



2 - Paintball Tactical Zone

07 67 21 27 38 / www.tactical-zone.fr



3 - Snack du wakepark

06 69 72 89 99 / www.authenticwakepark.com



4 - Authentic Wakepark

06 69 72 89 99 / www.authenticwakepark.com



5 - 3 lacs Aventure - Fort Gayard

07 69 83 63 47 / www.3lacsaventure.fr



6 - Snack La Paillette

06 34 62 43 56



7 - Durance Canoë

06 72 39 09 56 / www.durance-canoes.com



8 - Les Pies du Sud

06 60 59 14 14 / marlene.dirvy@gmail.com



9 - Karting des 3 lacs

06 74 29 37 42 / www.alploisirs.com



EMPLOI DU FEU obligatoirement sur les places à feu mises à votre disposition sous peine d'une amende de 450 €. INTERDICTION TOTALE EN PÉRIODE ROUGE (arrêté préfectoral)



17

18

112



Contrôles réguliers de la qualité de l'eau par l'Agence Régionale de Santé. Site géré par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance www.cc-serreponconvaldavance.com